

Charte du bénévolat

Association L'Eclaircie Angoulême

La charte du bénévole matérialise votre engagement moral envers l'association et réciproquement.

Un bénévole est une personne qui va donner de son temps, de ses compétences, de ses expériences, de ses savoirs de façon gratuite et volontaire prenant appui sur des motivations et des options personnelles.

Le bénévole s'engage après lu le projet associatif à respecter les valeurs et principes de ce projet. Il adhère à l'association et signe la « charte du bénévolat ».

Le bénévole ne peut prétendre à une rémunération, l'association ne versera pas de rétribution en nature ou sous quelques autres formes que ce soit.

Quand vous vous engagez, l'association s'engage aussi !

L'association s'engage.

- Accueillir le bénévole
- Lui donner une information claire sur l'organisation, les objectifs, son fonctionnement
- Lui confier une activité qui lui convienne et l'aider à s'insérer dans l'équipe de bénévoles
- S'assurer de la complémentarité entre équipe professionnelle et équipe bénévole
- S'assurer de l'adéquation de l'activité proposée lors d'un entretien d'évaluation
- Assurer sa formation et son accompagnement
- Le couvrir si nécessaire par une assurance adéquate
- Rembourser les frais effectifs en lien avec l'activité
- Prévoir avec lui la manière de mettre fin à l'engagement
- Etablir une attestation pour l'activité

Le bénévole s'engage.

- Respecter le devoir de discrétion dans l'exercice de sa fonction et après cessation de son activité
- Assurer avec régularité l'activité choisie
- Collaborer avec les autres bénévoles ainsi qu'avec les professionnels
- Suivre régulièrement les actions de formation proposées
- Accepter les principes de l'organisation et se conformer à ses objectifs
- Se sentir responsable et solidaire de la promotion et du développement de l'organisation
- Effectuer une période d'essai définie avec l'organisation
- Ne faire aucun prosélytisme, ni religieux, ni politique.

En proposant votre collaboration bénévole à l'association, vous vous engagez d'après vos souhaits et les besoins de l'association.

L'Association et le Bénévole conservent le droit d'interrompre leur collaboration mais en respectant un délai de prévenance raisonnable.

Expression d'une démarche volontaire en direction d'autrui, le bénévolat est, au-delà d'un mode de relation interpersonnelle, un acte de solidarité

Description des activités et tâches au sein de l'association :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

**Fiche à compléter et à signer lors de votre adhésion
en tant que bénévole de l'association**

Je soussigné(e),

NOM : Prénom

Adresse :

E-mail :

Téléphone portable :

Reconnais que le projet associatif lui a été présenté, qu'il est en accord avec les valeurs et principes de ce projet, qu'il a reçu un exemplaire de la Charte du bénévole de l'association L'Eclaircie à Angoulême, en avoir pris parfaitement connaissance par la lecture et déclare en accepter tous les termes.

Je reconnais n'être lié(e) à l'association par aucun contrat de travail ou engagement d'aucune sorte qui pourrait à quelque titre que ce soit s'apparenter à un contrat de travail, ni me mettre sous le contrôle de l'association ou sous sa responsabilité.

Je m'engage à respecter la finalité et l'éthique de l'association, à soutenir l'association dans l'accomplissement de ses principaux objectifs.

Je m'engage à respecter l'organisation de l'association, ses statuts et son fonctionnement et à collaborer avec tous les autres acteurs de l'association (dirigeants, salariés et autres bénévoles). Je m'engage à assurer avec sérieux et régularité mon activité de bénévole selon les engagements que j'ai pris auprès de l'association L'Eclaircie.

A Le

Formule à recopier de façon manuscrite par le bénévole :

« J'ai pris connaissance de la présente charte et je m'engage à la respecter »

Signature